

Demande de rétrocession de la voirie du Lotissement du Grand Chêne à la commune :

Le maire présente la demande de l'association syndicale du Lotissement le Grand Chêne de rétrocéder la voirie privée à la commune.

Tous les travaux sont terminés. Le réseau eaux usées a été remis à niveau. Le chêne, propriété du lotissement en bordure de voie, et qui était devenu dangereux, a été abattu en octobre 2020.

L'association syndicale a fourni tous les plans des réseaux à la commune.

La demande de rétrocession porte sur la voirie, les réseaux électricité, téléphone, eau potable, eaux usées, éclairage public, eaux pluviales, et le bassin de rétention.

L'assemblée, après en avoir débattu, reporte ce point d'ordre du jour à une prochaine séance.

Délibération 2020.60 : Dénonciation de la convention signée avec l'Etat le 14 mars 1990, pour le logement situé 1 Place Bertrand Monnier

Monsieur le Maire expose que le logement situé 1 place Bertrand Monnier a été cédé le 27 novembre 2019. Ce logement avait fait l'objet d'une convention ANH avec l'Etat au titre de l'article L.351.2 du Code de la Construction et de l'Habitation, signée le 14 mars 1990. Cette convention a été conclue pour une durée expirant le 30 juin 1994, renouvelable par tacite reconduction par périodes de trois ans. A défaut de dénonciation, elle s'est reconduite tacitement jusqu'à ce jour, la dernière période devant expirer le 30 juin 2021.

Aux termes de la convention, celle-ci peut être dénoncée par le bailleur par acte notarié notifié six mois au moins avant la fin de la période triennale.

Cette convention ANH n'ayant plus lieu d'être, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De mettre fin à ladite convention à la date du 30 juin 2021,
- De requérir Maître Sébastien PEROZ, Notaire à MEZERIAT (Ain), afin de dresser l'acte authentique dénonçant cette convention et de procéder à sa notification à l'Etat avant le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre fin à la convention ANH, qui concerne le logement situé 1 Place Bertrand Monnier et qui a été signée le 14 mars 1990, à la date du 30 juin 2021,
- Décide de requérir Maître Sébastien PEROZ, Notaire à MEZERIAT (Ain), afin de dresser l'acte authentique dénonçant cette convention et de procéder à sa notification à l'Etat avant le 31 décembre 2020.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Informations diverses :

Dégradations de la salle polyvalente : l'expert est passé ce jour. L'assurance prendra en charge le coût des travaux de réparation, minoré de la franchise prévue au contrat de 900 €.

Conseil communautaire le 30 novembre 2020 à Pont de Veyle

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2020
- Compte-rendu des délégations d'attribution au Président et au Bureau depuis le 26 octobre 2020

1. TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE

- Déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le territoire de la Communauté de communes

I. Mandatement du Département de l'AIN pour déposer la candidature commune pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le territoire de la Communauté de communes au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional

II. Participation financière au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)

III. Participation à la Société Publique Locale issue de l'ALEC01 pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)

- Participation au projet de Société d'Economie Mixte « LEA - Les Energies de l'AIN » portée par le SIEA

2. SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES

- Convention avec le Département de l'AIN pour l'occupation de locaux appartenant à la Communauté de communes au sein du Pôle des services publics à PONT-DE-VEYLE
- Convention avec le Département de l'AIN pour l'occupation de locaux appartenant à la Communauté de communes au sein du Pôle des services publics à VONNAS

3. TOURISME

- Renouvellement de la convention pour la gestion des activités de pêche à la Base de loisirs

4. EAU ET ASSAINISSEMENT

- Avenant à la convention conclue avec la Chambre d'agriculture de l'AIN pour le suivi des épandages des boues de la station d'épuration de CORMORANCHE-SUR-SAÔNE
- Avenant à la convention conclue avec la Chambre d'agriculture de l'AIN pour le suivi des épandages des boues de la station d'épuration de ST-CYR-SUR-MENTHON

5. RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des emplois
- Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de MEZERIAT au profit de la Communauté de communes

6. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Modification de la tarification de certains équipements communautaires
- Validation de la phase d'avant-projet définitif et demande de dépôt du permis de construire pour le projet de rénovation énergétique du gymnase communautaire de MEZERIAT

7. FINANCES

- Renonciation à la perception de la redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères au profit du SMIDOM Veyle Saône
- Créances irrécouvrables
- Délibération Budgétaire Modificative

8. QUESTIONS DIVERSES

PLUi : lors de la réunion du 17/11/2020 avec la CCV et le cabinet en charge du PLUi, le plan de zonage a été travaillé. Les nouvelles propositions de la commission urbanisme ont été transmises à la CCV.

La parole est donnée aux élus :

Christelle LEMONON :

Commission animation – vie associative – communication :

Bulletin municipal : les associations nous envoient leurs articles. Il en manque quelques-uns.

La commission se réunira les 8, 15 et 22/12 pour travailler ces articles.

Les appels solidaires se poursuivent.

Rencontre avec la directrice de l'école et l'Âge d'Or :

Les enfants de l'école fabriqueront une carte de vœux qui sera glissée dans le colis distribué à ses adhérents par l'Âge d'Or. Les membres de la commission se chargeront de remettre cette carte aux autres personnes âgées.

Un projet de correspondance entre anciens et enfants de l'école est en cours.

Ecole :

Le conseil d'école se réunira jeudi 18 décembre 2020 à 18H30 à Biziat : Christelle LEMONON et Corinne JACQUESSON assisteront à cette réunion.

Dominique BEAUDET :

Il présente les demandes d'urbanisme déposées récemment :

Syndicat Eau Potable Bresse Dombes Saône :

Les travaux de rénovation du réseau eau potable au Bourg sont en cours, ils avancent bien.

Il relate la réunion de la commission eau-assainissement de la CC de la Veyle

Les points suivant ont notamment été abordés :

- Présentation de la compétence GEMAPI par le Syndicat Veyle Vivante,
- Bilan d'activité de l'assainissement collectif sur 2020.

Les employés communaux ont repeint et déplacé le bungalow servant au stockage de matériel près du local technique.

Jean-Jacques BILLET

Il relate la réunion de la commission transition écologique – mobilités de la CC de la Veyle.

Gaëlle ZANA GONCALVES

Elle relate la réunion de la commission Tourisme Culture de la CC de la Veyle :

La boucle de randonnée faisant le tour de la commune a été baptisée « Entre biefs et bocages ».

Le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la situation sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra pas se tenir début janvier 2021.

Un « Biziat Infos » sera distribué aux habitants fin décembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H40

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 4 février 2021.